

## POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 05/08/2024

Secteur Centre / Le Port ALLEE JOSEPH LOTH, IMPASSE JOSEPH LOTH, RUE DE SAINT-TROPEZ, PLACE DE BIR HAKEIM et RUE ARISTIDE BRIAND

Le 15/08/2024, en raison de l'organisation d'une cérémonie, les prescriptions suivantes s'appliquent : ALLEE JOSEPH LOTH, IMPASSE JOSEPH LOTH, RUE DE SAINT-TROPEZ PARC DE LA GARENNE, PLACE DE BIR HAKEIM, RUE ARISTIDE BRIAND : L'évènement motivant le présent arrêté aura lieu de 11h00 à 13h30 sur les voies sus-nommées ; Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue, de 11h00 à 13h30, par périodes n'excédant pas 30 minutes ; Les participants de l'épreuve, la course ou la compétition sportive bénéficient d'une priorité de passage. Une signalisation appropriée est mise en place pour avertir les usagers de la route ; La procession sera encadrée par des bénévoles équipés de gilets haute visibilité et munis du présent arrété.

----